



Atteinte a la vie privée ?

Par **DanteMed**, le **29/03/2013** à **19:18**

Bonjour,

un "ami" a divulgué par pure vengeance à ma petite-amie des SMS que je lui avait envoyé.

Depuis, ma petite-amie, psychiquement fragile depuis l'enfance, a rompue avec moi et coupée tout contact. Elle a été retournée contre moi par cet "ami" qui l'appel tous les jours et l'a monté contre moi, lui demandant notamment d'appeler la police si je cherche à la voir, ou encore porter plainte contre moi pour harcèlement.

Cette affaire dure depuis 1 mois environ, et m'a contraint à consulter mon médecin pour dépression. Je suis actuellement sous traitement anxiolytique et mes études sont compromises (5e année de médecine très exigeante dont je ne peux plus soutenir le rythme).

J'aurais aimé savoir si il existait un recours en justice, notamment pour atteinte à la vie privée et diffamation à l'encontre de cette personne.